

**Sujet:** [INTERNET] avis sur projet de zone éolienne à Montjean

**De :** Gauthier <sergiochanchan@sfr.fr>

**Date :** Thu, 30 Nov 2017 22:26:20 -0600

**Pour :** pref-observations-ep-montjean@charente.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire-Enquêteur,  
j'ai l'honneur de vous remettre ma contribution à l'enquête publique concernant le [projet de zone éolienne sur la commune de Montjean](#).

En tant qu'habitant de Saint-Laurent-de-Céris, commune de Nord-Charente, je suis totalement concerné par cette menace.

Je vous [prie de noter ma totale opposition à ce projet](#) de zone éolienne pour les mêmes motifs généraux que j'avais déposés en mon nom personnel, comme au nom de l'Association RAPASSE, dont je suis Vice-Président.

En particulier, je suis opposé au projet pour les raisons suivantes :

- La commune concernée est déjà implantée en machines, comme les communes voisines de Theil-Rabier et La Forêt de Tessé, par une zone de 12 aérogénérateurs. C'est donc une accentuation de la densification, une sensation insupportable d'encerclement pour les citoyens. Le Conseil Municipal de la Commune, comme la Communauté de Communes ont raison de s'y'opposer
- La commune est déjà impactée en nuisances par la ligne LGV, ce contre quoi protestent les citoyens constituée en association, le Conseil Municipal et la Comcom.
- Des espèces rares, en voie d'extinction, comme l'outarde canepetière, sont menacées par ce projet. La biodiversité, pour laquelle je vous rappelle qu'une loi a été votée par l'Assemblée Nationale, emporte l'abandon du projet.
- Je ne vois pas dans le texte du pétitionnaire de demande d'autorisation de destruction d'espèce protégée.
- Je renouvelle ma mise en garde concernant le risque d'explosion des éoliennes, risque que vous n'avez pas cru devoir prendre en compte dans votre rapport d'enquête récent sur la projet d'Alloue. Sauf erreur, je n'en ai pas vu trace.
- Je suis d'autant plus inquiet que la marque Vestas, pour ce genre de machines, a coutume d'utiliser , non des moteurs asynchrones à double alimentation, mais des génératrices synchrones à aimants permanents, constituées de plusieurs centaines de Kg de Néodyme-Dysprosium. Ces terres rares, extraites en Chine dans des conditions épouvantables, se retrouveraient à polluer de manière SEVESO les terrains agricoles, en cas d'explosion. Je vous rappelle que LE CAS S'EST PRODUIT le 6 juin 2017, sur la commune d'Allonnes (27) : <http://www.lechorepublicain.fr/allonnes/faits-divers/2017/06/08/leolienne-incendiee-a-allonnes-sera-demontee-12435594.html> L'omerta sur cette carastrophe fonctionne encore, pour combien de temps ? Je vous prie de vérifier que les machines prévues ne comportent pas ces poisons.
- Les machines sont prévues à moins de 600 m d'habitations ou d'exploitations. La règle française, absurde, de la distance minimale de 500 m avait été mise à mal par Mme ROYAL, ex-ministre de l'Environnement, sur les antennes de France-Inter. A l'époque de la publication de l'arrêté ICPE de 08/2011, les machines mesuraient 100

à 120 m. Elles approchent les 200 m aujourd'hui. La règle, elle, n'a pas bougé ! Il faut donc appliquer la règle des 1000 m, ou la règle des 10 fois la hauteur. En Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, la distance est de 1500 à 2000 m.

- La baisse immobilière à proximité des éoliennes est partout constatée. Le patrimoine des riverains est attaqué, c'est un mécanisme perdant-perdant, et les communes ne recevront pas l'IFER du fait du choix fiscal par la Comcom de la FPU !
- Les riverains subiront pour certains, infrasons et basses-fréquences, dont la puissance (intensité) n'est JAMAIS mesurée, puisque en-deçà du seuil d'audition. Si l'on suivait ces aberrations pseudo-scientifiques, le mal de mer aurait disparu depuis longtemps ! Les leçons de l'amiante, du sang contaminé et de l'EBS n'ont pas été tirées.

Je pense avoir été assez exhaustif et mesuré, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, pour que cet avis, corroboré par celui de nombreux citoyens, qui comme moi, pensent à l'intérêt collectif, à la défense du Patrimoine Rural, et à la mise en valeur de nos ressources, en même temps qu'à des productions d'énergie vraiment vertes, fasse pencher vos analyse et avis documentés dans le bon sens, celui de l'abandon de la menace, du projet affairiste.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments civiques.

Serge GAUTHIER

3, Chemin de Cadet

16450 Saint-Laurent-de-Céris

Envoyé de mon iPad